

Lyon, le 17 décembre 2018

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT
Maire du 1^{er} arrondissement

*Objet : Question écrite au Maire de Lyon du Conseil du 1^{er} arrondissement suite à la saisine du conseil territorial /
Stationnement sécurisé pour les vélos*

Madame le Maire,

Par délibération du 18 octobre 2018, le Conseil du 1^{er} arrondissement de Lyon a formulé, suite à la saisine du Conseil territorial du 1^{er} arrondissement, une question écrite au Maire de Lyon, dont l'objet est la politique municipale de stationnement sécurisé des vélos, notamment des vélos à assistance électrique.

En préambule, il convient de rappeler que l'aménagement des parkings vélos est une compétence métropolitaine, non municipale, même si la Ville accompagne ces aménagements sur le plan réglementaire lorsque cela est nécessaire.

Comme vous le savez, la Ville et la Métropole de Lyon encouragent, dans le cadre du Plan des Déplacements Urbains et du Plan d'Actions pour les Mobilités Actives, le développement de la part modale des modes actifs, et particulièrement du vélo, dont vous soulignez la forte évolution à la hausse. Cette politique repose notamment sur l'aménagement de pistes et de bandes cyclables (création de 100km supplémentaires entre 2014 et 2018 sur Lyon, pour un total de 250km), et une systématisation du double sens cyclable (DSC).

En ce qui concerne le stationnement des vélos, le territoire de la ville de Lyon dispose d'ores et déjà de près de 9.000 arceaux vélos répartis sur plus de 1.500 stations. Ce déploiement va continuer et s'accroître, notamment autour de la Part-Dieu et en Presqu'île, afin de répondre aux besoins grandissants.

Pour ce qui relève du stationnement sécurisé, des solutions – qui demeurent insuffisantes au regard de la hausse de la pratique du vélo – existent, au sein de parkings en ouvrage, de parkings-relais et de stations de métro TCL, ou encore de gares SNCF. Plusieurs projets en cours vont venir renforcer cette offre, par exemple sur le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) Part-Dieu, où 2000 places sécurisées seront proposées (1500 sous la place Béraudier, et 500 côté Vilette). Par ailleurs, Lyon Parc Auto étudie actuellement le renforcement de son offre de stationnement sécurisé pour les vélos, grâce à une densification de ses parkings existants. Enfin, la Ville de Lyon a permis l'expérimentation – au cours de l'été devant le Centre nautique Tony Bertrand et lors de la Fête des Lumières sur la place du Maréchal Lyautey – d'une solution de parking vélo temporaire gardienné.

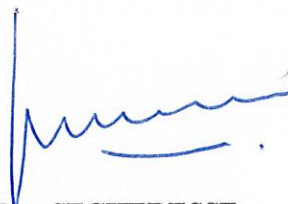
.../...

Nous tenons à nous féliciter que les évolutions législatives et réglementaires soient venues progressivement renforcer les exigences pour le stationnement privé des vélos. Depuis 2012, lors de la construction neuve d'immeubles de bureau ou d'habitation, la réalisation de places de stationnements vélo est prescrite. Ces parkings privés, d'une surface minimale réglementée, doivent être accessibles et sécurisés. Depuis 2015, cette exigence a été étendue à tout bâtiment existant à usage principal de bureaux. La future loi d'orientation mobilités devrait encore accentuer la tendance, comme cela a été annoncé par le gouvernement.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Jérôme MALESKI
Conseiller Municipal Délégué
à la Démocratie locale et à la
Participation citoyenne



Jean-Yves SECHERESSE
Adjoint au Maire de Lyon délégué à la
Sécurité, Salubrité, tranquillité
publique, occupations non
commerciales du domaine public,
déplacements, éclairage public